

Infractions pénales - liste des éléments constitutifs

Élément légal | matériel | moral | Listes de vérification pour l'examen

Fiche de révision pour étudiants en droit - méthode d'examen, ne remplace ni votre cours ni un avocat.

1. La règle d'or

Pas d'infraction sans texte (légalité des délits et des peines). Avant toute analyse : qualifier l'infraction, citer le texte d'incrimination (selon le cours), puis examiner les éléments constitutifs.

2. L'élément légal

- Le comportement est-il incriminé par un texte pénal clair ?
- L'interprétation est stricte - le raisonnement par analogie contre l'accusé est interdit.
- Vérifier l'application de la loi dans le temps (rétroactivité in mitius le cas échéant).

3. L'élément matériel

A. L'action ou l'omission

- Commission (acte positif) ou omission (uniquement en présence d'une obligation d'agir).
- Infractions de résultat ou infractions de comportement - que doit précisément prouver l'accusation ?

B. Causalité et circonstances

- Lien entre le comportement et le résultat lorsque l'infraction exige un résultat.
- Circonstances aggravantes : qualité de la victime, moyens employés, lieu, bande organisée - ne mentionner que celles présentes dans les faits.

C. La tentative

- Commencement d'exécution + intention + interruption indépendante de la volonté de son auteur (trilogie classique).
- Distinguer les actes préparatoires (en principe non punissables) du commencement d'exécution.

4. L'élément moral

- Intention (dol général) - conscience et volonté d'accomplir les actes constitutifs.
- Intention spéciale (dol spécial) - finalité supplémentaire exigée par certaines infractions (par exemple, s'approprier la chose).
- Imprudence / négligence pour les infractions non intentionnelles - comparer au standard de prudence exigé.
- L'erreur de fait peut exclure l'intention ; l'erreur de droit excuse rarement (noter les exceptions si le cours les prévoit).

5. La participation

- Auteur / coauteur - qui a matériellement accompli les actes ?
- Complice - aide, assistance ou instructions ; la complicité suit le sort de l'infraction principale.
- Toujours vérifier séparément l'élément moral de chaque participant.

6. Les causes d'irresponsabilité ou de justification

- Légitime défense, état de nécessité, autorisation de la loi - les conditions doivent être cumulatives.
- Trouble mental / abolition du discernement - distingue la culpabilité de la dangerosité et des mesures de soins.
- Contrainte - caractère irrésistible de la contrainte.

7. Liste de vérification pour l'examen (à noter dans la marge)

- 1) Texte -> 2) Faits matériels rapprochés du texte -> 3) Élément moral -> 4) Participation -> 5) Cause de défense -> 6) Qualification et quantum de la peine (si demandé).

Ne jamais sauter l'élément légal. Une analyse matérielle parfaite d'un acte non incriminé sera mal notée.